



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 10

La spécificité de l'expertise administrative La responsabilité hospitalière Les IMR

Vendredi 20 juin 2025

De 09h00 à 12h00

Palais de Justice de Besançon

Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge devant le tribunal administratif ou la Cour administrative d'appel,
- Être tenu à une déontologie et une éthique propre à la juridiction administrative
- Prendre connaissance du cas particulier de la responsabilité hospitalière
- Se familiariser avec l'étude des IMR : Immeuble menaçant ruines

Être capable de :

- Mettre ses compétences au service de la juridiction administrative
- Collaborer à l'œuvre de Justice

Pour savoir élaborer et rédiger :

- Un rapport de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- Un rapport compréhensible pour tous (Juge, avocats, parties)

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

09h00-09h30 **Les juridictions administratives**

Cathy SCHMERBER, présidente du tribunal administratif de Besançon

Repères historiques

Compétences et organisation

09h30-10h00 **L'expert : statut et conséquences**

Cathy SCHMERBER, présidente du tribunal administratif de Besançon

10h00-10h30 **L'expertise en matière administrative : règles applicables et particularités**

Cathy SCHMERBER, présidente du tribunal administratif de Besançon

Mission, désignation, ...

Déroulement des opérations

Achèvement de la mission

Rémunération des experts

10h30-10h45 *Pause*

10h45-11h15 **La responsabilité hospitalière : cas pratiques**

Cathy SCHMERBER, présidente du tribunal administratif de Besançon

11h15-11h45 **Les IMR (Immeubles Menaçant Ruines) : étude de cas**

Cathy SCHMERBER, présidente du tribunal administratif de Besançon

11h45-12h00 **Débat**

Questions / réponses avec la salle

Envoi du QCM de fin de formation

Organisation de la formation

Intervenants :

- Mme Cathy SCHMERBER, présidente du tribunal administratif de Besançon

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert